



ACADÉMIE
DE CORSE



Présentation 3e

Cité scolaire

Georges Clemenceau

Rentrée scolaire 2025



1927

Cité scolaire

Collège (bilingue, SEGPA)

Lycée général et technologique

Lycée professionnel (CAP EPC / CAP IMTB)

Post-bac (classe préparatoire aux écoles d'arts)

Internat pour lycéens et étudiants



Cité scolaire Georges Clemenceau
Sartène

<http://web.ac-corse.fr/citescosartene/>



Spécialités 1ÈRE et TLE GÉNÉ : MAT, PHYS, SVT, SES, HGGSP, HLP, LLCE AGL, LLCE COR, APLA



Options : MUS, APLA, LAT, COR3

Spécialités 1ère et Tle GÉNÉ

MAT : mathématiques

PHYS : physique chimie

SVT : sciences de la vie et de la terre

SES : sciences économiques et sociales

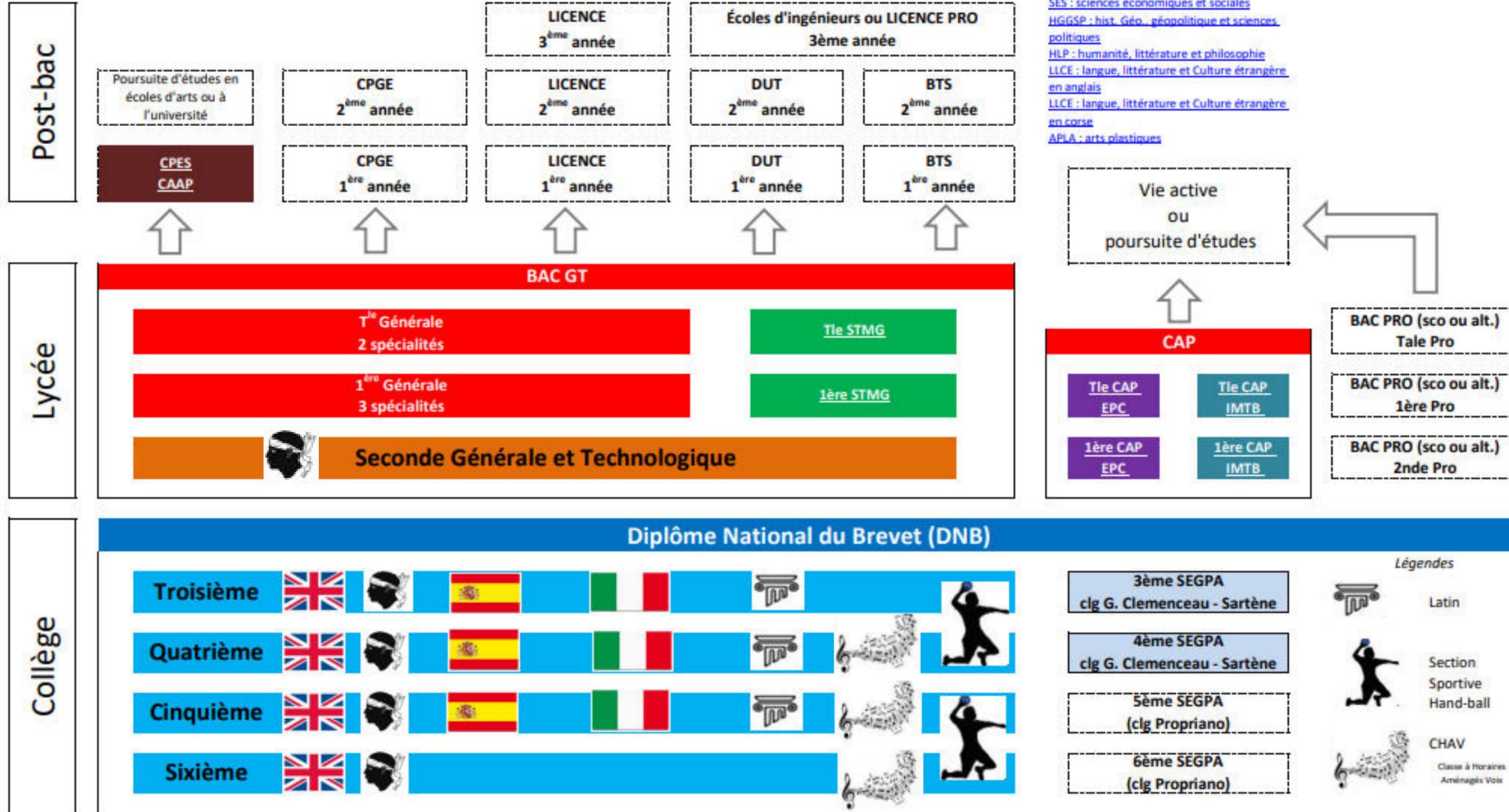
HGGSP : hist. Géo., géopolitique et sciences politiques

HLP : humanité, littérature et philosophie

LLCE : langue, littérature et Culture étrangère en anglais

LLCE : langue, littérature et Culture étrangère en corse

APLA : arts plastiques



Organigramme

Agent comptable

Mme ANDRÉ-LASSALLE

Gestionnaire

Mme OUESLATI

Secrétaire

intendance

Mme LEANDRI

Proviseur

M. SIDIN-BENEDETTI

Proviseur adjoint

M. NICOLAI

CPE

M. REGNIER (Lycée)

Mme COURRIEU (Collège)

Assistants d'éducation

(AED)

Agent d'accueil

M. FORTINI

Adjointes techniques

territoriaux des

établissements

d'enseignement

(ATTEE)

Enseignants

Par discipline

Professeur principal (PP)

Professeur documentaliste
(CDI)

Infirmière

Mme BATANA

Assistante sociale

Mme BARTOLI

Psychologue de

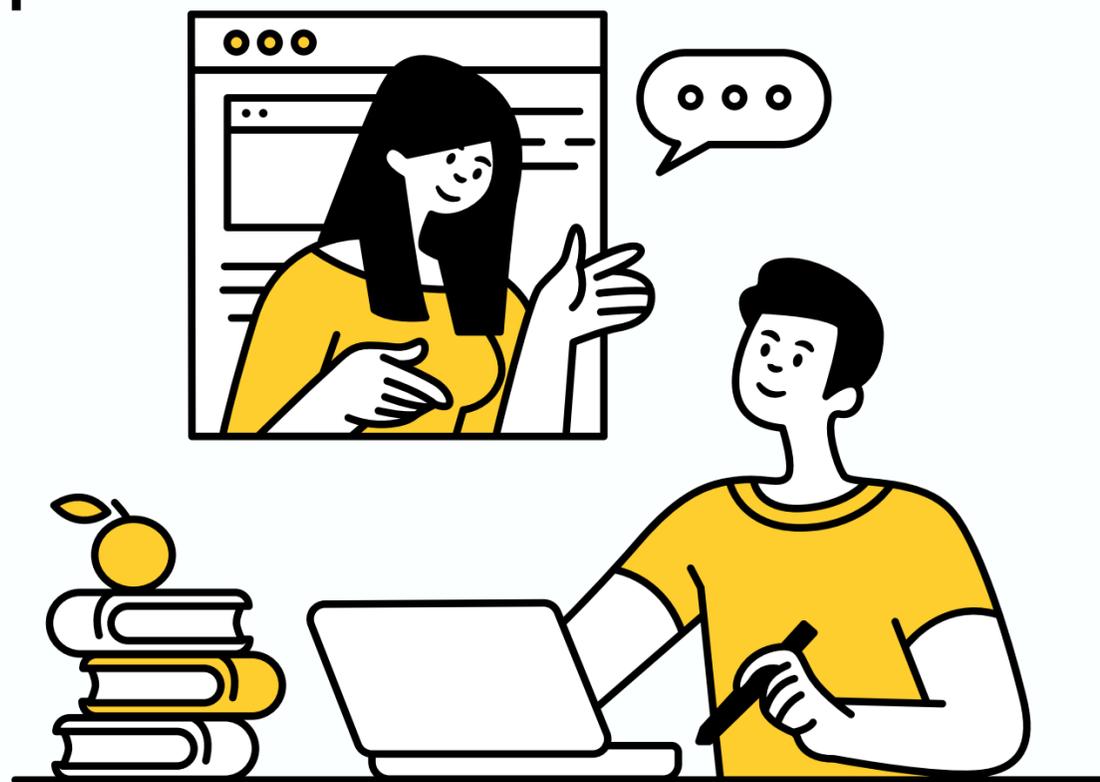
l'éducation

nationale (PsyEN)

Mme SCHNUBEL



Organisation de la journée

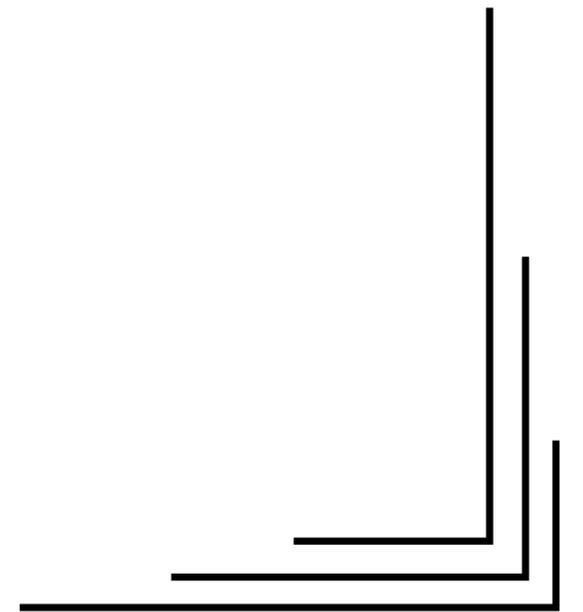


- > Ouverture établissement à 07h30
- > Début des cours à 08h00
- > Fin de journée à 17h25

- > Récréations à 09h50 et 15h20
- > Demi-pension de 11h55 à 13h25

Journée de l'élève

- > Arrivée dans l'établissement
- > Circulation dans l'établissement et récréations
- > Prise en charge vie scolaire
- > Centre de documentation et d'information (CDI)
- > Absence enseignants
- > Remplacement de courte durée (RCD)
- > SOS
- > Devoirs faits



Exemples :

- Absence de professeur ou modifications d'emploi du temps
- Informations diverses: sorties scolaires, interventions, remise des factures de cantine...
- Billets roses pour régulariser les ABSENCES
- Billets bleus pour régulariser les RETARDS en début de journée
- Billets verts pour les AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES DE SORTIE
- Tableau « travail et discipline »
- Tableau des heures de retenues
- Emploi du temps et régime d'autorisation de sortie



Carnet de liaison



Un outil indispensable que chaque élève doit avoir dans son sac tous les jours

Il permet une communication fluide entre le collège et la famille

Il devra donc être consulté et signé par les parents aussi souvent que nécessaire

Outils numériques



Application mobile
NEO Pocket



NEO
Nouvel ENT



EduConnect

- NEO > Nouvel ENT
(Espace numérique de travail)
- Connexion EduConnect
(tutoriels sur le site de l'établissement)
- Connexion Pronote
- À consulter quotidiennement

Lien ENT



<https://ent.leia.corsica>

Lien Educonnect



<https://educonnect.education.gouv.fr>

Lien site établissement

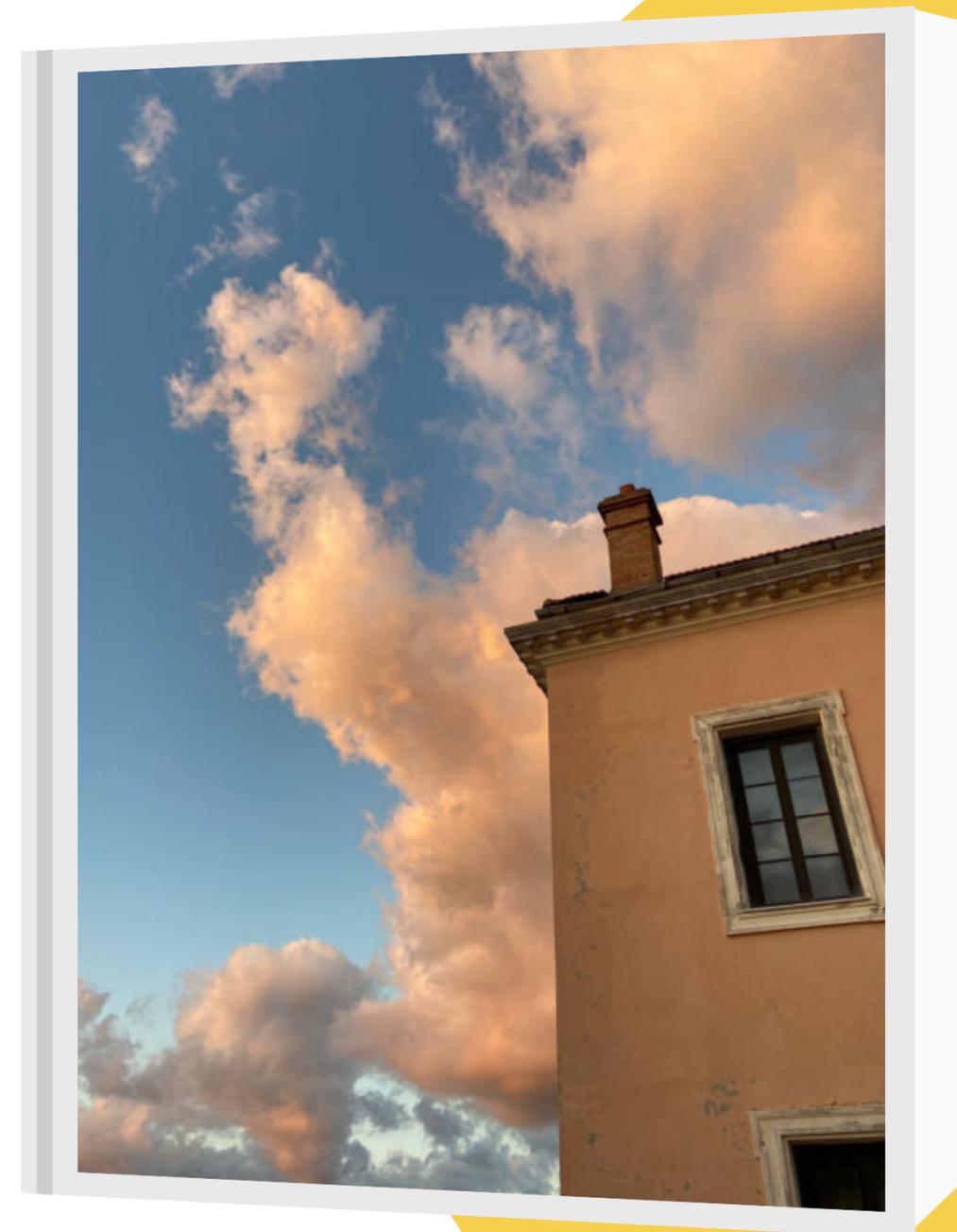


<http://web.ac-corse.fr/citescosartene/>



Informations complémentaires

- > Chorale
- > CHAV
- > Conseil de la vie collégienne
- > Association sportive
- > Cantine
- > Représentants des élèves/parents
(éco-délégué, délégué de classe...)



VIE SCOLAIRE
vsclenceau@ac-corse.fr

TÉLÉPHONE
04 95 77 06 33

SECRÉTARIAT
ce.6200043c@ac-corse.fr

INTENDANCE
ce.i6200043c@ac-corse.fr

Exigences au collège

Vivre ensemble *Obligations scolaires*

Travail

en classe
et à la maison



Assiduité

à l'ensemble
des cours
dispensés



Respect

des personnes
et des biens



Enseignants *et* *Personnels*

- > Disponibles
- > À l'écoute
- > Vigilants
- > Bienveillants



Avec les enfants
et les responsables légaux

Inscriptions et informations

Directement sur le site de
l'établissement



<http://web.ac-corse.fr/citescosartene/>

CHARTRE D'UTILISATION DU TÉLÉPHONE PORTABLE ET DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES AU COLLÈGE

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.511-5 DU CODE DE L'ÉDUCATION, MODIFIÉ PAR LA LOI N°2018-698 DU 3 AOÛT 2018, L'USAGE DU TÉLÉPHONE PORTABLE EST INTERDIT POUR L'ENSEMBLE DES COLLÉGIENS DANS L'ENCEINTE DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MOMENT DE LEUR ENTRÉE JUSQU'À LEUR SORTIE, SAUF DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ENCADRÉES PAR UN PERSONNEL ENSEIGNANT.

AFIN DE GARANTIR LE RESPECT DE CETTE RÈGLE TOUT EN RESPONSABILISANT LES ÉLÈVES, L'ÉTABLISSEMENT MET EN PLACE LE DISPOSITIF SUIVANT :

1/ PRÊT D'UNE POCLETTE SÉCURISÉE ANTI-ONDES

- EN DÉBUT D'ANNÉE SCOLAIRE, CHAQUE ÉLÈVE SE VERRA PRÊTER PAR L'ÉTABLISSEMENT UNE POCLETTE SÉCURISÉE ANTI-ONDES DESTINÉE À Y PLACER SON TÉLÉPHONE PORTABLE.
- CETTE POCLETTE EST FOURNIE À TITRE GRATUIT ET DEVRA ÊTRE CONSERVÉE AVEC SOIN TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE.
- ELLE DEVRA ÊTRE RESTITUÉE EN BON ÉTAT EN FIN D'ANNÉE. EN CAS DE PERTE OU DE DÉGRADATION, UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE SERA DEMANDÉE À LA FAMILLE.

2/ PROCÉDURE QUOTIDIENNE À L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT

- À SON ARRIVÉE AU COLLÈGE, L'ÉLÈVE PRÉSENTE SA POCLETTE OUVERTE À L'ASSISTANT D'ÉDUCATION.
- L'ÉLÈVE Y INSÈRE SON TÉLÉPHONE PORTABLE DEVANT LE PERSONNEL.
- LE SURVEILLANT VÉRIFIE QUE LE TÉLÉPHONE Y EST BIEN PLACÉ PUIS VERROUILLE MANUELLEMENT LA POCLETTE.

3/ CONSERVATION DE LA POCLETTE DURANT LA JOURNÉE

- UNE FOIS VERROUILLÉE, L'ÉLÈVE CONSERVE LA POCLETTE DANS SON SAC.
- LA POCLETTE EST CONÇUE POUR EMPÊCHER TOUTE UTILISATION DU TÉLÉPHONE ET RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX ONDES.
- ELLE GARANTIT AINSI À L'ÉLÈVE DE NE PAS ÊTRE DISTRAIT DURANT LES TEMPS D'ENSEIGNEMENT ET DE VIE SCOLAIRE.

4/ SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT

- LORS DE LA SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT, L'ÉLÈVE PRÉSENTE SA POCLETTE À L'ASSISTANT D'ÉDUCATION PRÉSENT À LA GRILLE DE L'ÉTABLISSEMENT.
- CE DERNIER CONTRÔLE LE CARNET DE CORRESPONDANCE (PRÉSENCE D'UNE AUTORISATION DE SORTIE, PAR EXEMPLE).
- ENSUITE, L'ÉLÈVE PEUT DÉVERROUILLER SA POCLETTE À L'AIDE D'UNE BORNE MAGNÉTIQUE MISE À DISPOSITION PRÈS DU POINT DE SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT.

5/ APPAREILS ÉLECTRONIQUES

- TOUT AUTRE APPAREIL ÉLECTRONIQUE DOIT ÊTRE ÉTEINT ET RANGÉ DANS LE SAC DE L'ÉLÈVE DÈS SON ENTRÉE ET JUSQU'À LA SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT

RAPPEL :

TOUT MANQUEMENT AU RESPECT DE CETTE CHARTRE (TÉLÉPHONE NON INSÉRÉ DANS LA POCLETTE, POCLETTE OUVERTE EN COURS DE JOURNÉE, APPAREIL ÉLECTRONIQUE UTILISÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT...) ENTRAÎNERA DES MESURES DISCIPLINAIRES, CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT.



Cité scolaire G. Clemenceau

L'année de troisième



SCOLA 2030

6 axes :

- Lingua corsa
- Mathématiques & français
- Bien-être
- Scola in paese
- Orientation et formations
- Inclusion

LES OUTILS POUR ÉCHANGER



NEO est l'outil essentiel pour communiquer avec les professeurs. Le carnet de correspondance permet également cela.

⚠ **Élèves et parents doivent chacun utiliser leur compte Pronote et NEO.** En cas de mot de passe perdu, contactez M. BEAUDRAN au secrétariat de Direction.

Les rencontres parents-professeurs et les rendez-vous avec les membres de l'équipe éducative doivent être privilégiés pour aborder toute difficulté.

La **saisie des vœux d'orientation et d'affectation** se fera sur le site des Téléservices : <http://teleservices.education.gouv.fr>

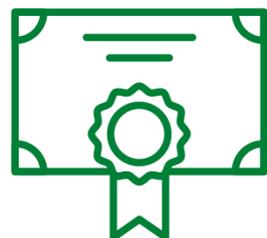
LES ATTESTATIONS À VALIDER

PSC1 : attestation de premier secours

Pix : certification des compétences numériques

Ev@Lang : attestation du niveau d'anglais

ASSR2 : Attestation Scolaire de Sécurité Routière



LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Le contrôle continu de l'année de 3e (sept-juin)

Français	/20	Sciences de la Vie et de la Terre	/20
Mathématiques	/20	Physique-Chimie	/20
Histoire-géographie	/20	Technologie	/20
Education Morale et Civique	/20	Education Physique et Sportive	/20
Langue Vivante 1	/20	Arts plastiques	/20
Langue Vivante 2	/20	Education musicale	/20
💡 Calcul de la moyenne du <u>contrôle continu</u> (additionner les 12 moyennes <u>annuelles</u> et ajouter les points au-dessus de 10 de l'enseignement facultatif puis diviser par 12)			/20

Les épreuves finales du DNB (fin juin)

Français	/20	coefficient 2
Mathématiques	/20	coefficient 2
Histoire-géographie	/20	coefficient 1,5
Education Morale et Civique	/20	coefficient 0,5
Sciences	/20	coefficient 2
Oral	/20	coefficient 2
💡 Calcul de la moyenne des <u>épreuves finales</u> (= moyenne des 6 épreuves en appliquant les coefficients)		/20



Total et résultat du DNB (début juillet)

➡ Calcul du total (= 0,4 x Moyenne du contrôle continu + 0,6 x Moyenne des épreuves finales)						
Moyenne /20	<10	10 à 12	12 à 14	14 à 16	16 à 18	18 à 20
Résultat	Refusé	Admis	Admis mention Assez Bien	Admis mention Bien	Admis mention Très Bien	Admis mention Très Bien avec félicitations du jury

Calculateur points DNB

➡ <https://calcul-points-brevet.fr>

L'Oral du DNB

Chaque élève choisira un sujet à présenter le jour de l'oral : un travail mené dans une matière, un projet interdisciplinaire ou un sujet personnel. La note sur 20 points sera prise en compte pour le DNB.

➡ **L'oral (15 minutes) se déroulera en mai/juin.**



LE STAGE D'OBSERVATION

Le stage d'observation des élèves de 3e se déroulera du **lundi 15 au vendredi 19 décembre 2025**. Les élèves doivent **rechercher dès septembre** une entreprise pour les accueillir.

➔ **Les conventions de stage seront distribuées après les vacances de la Toussaint.** Elles sont à compléter/signer par l'entreprise, les parents, l'élève et à rapporter au collège.

➔ **Stage à trouver au plus tard après les vacances de Toussaint.**



Les élèves devront rédiger un rapport de stage.

➔ **Guide de rédaction fourni aux élèves en novembre.**

➔ **Le rapport de stage sera à rendre au plus tard le 19 janvier** auprès de Mme COURRIEU (CPE).

Les élèves présenteront leur stage lors d'un oral de 10 minutes qui se déroulera avant les vacances de février.

VOEUX D'AFFECTATION/ORIENTATION

Voeux d'orientation (choix de la voie) :

- **milieu du 2ème trimestre** : saisie des intentions provisoires d'orientation (2GT/2Pro/CAP) par les familles sur les Téléservices.
- **fin du 2ème trimestre** : avis provisoire du conseil de classe (favorable, réservé ou défavorable) à consulter sur les Téléservices.
- **milieu du 3ème trimestre** : saisie des voeux définitifs d'orientation (2GT/2Pro/CAP) par les familles sur les Téléservices.
- **fin du 3ème trimestre** : avis définitif d'orientation du conseil de classe à consulter sur les Téléservices.

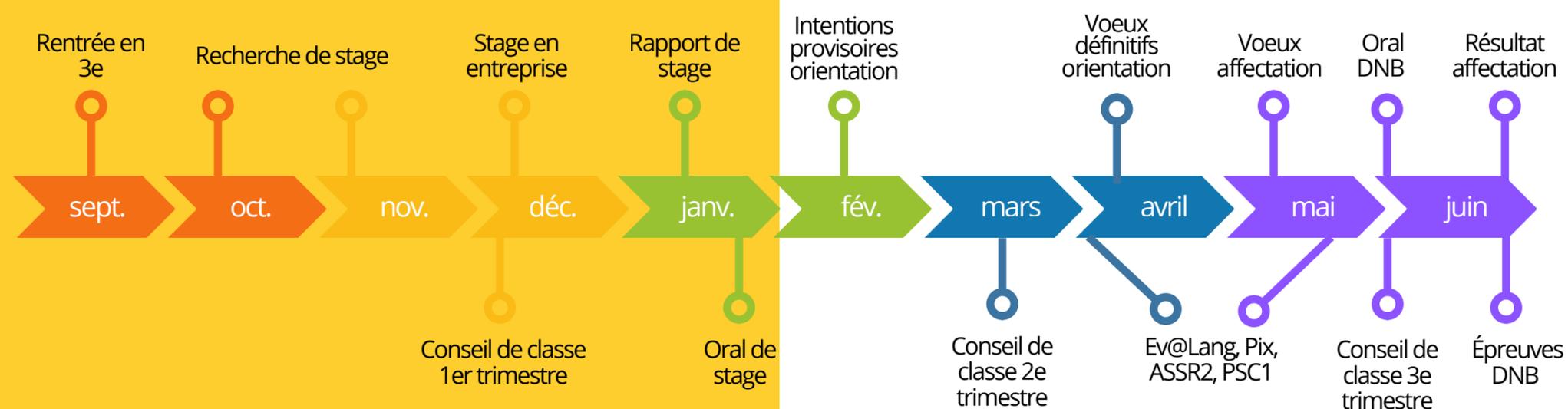


Voeux d'affectation (choix des établissements) :

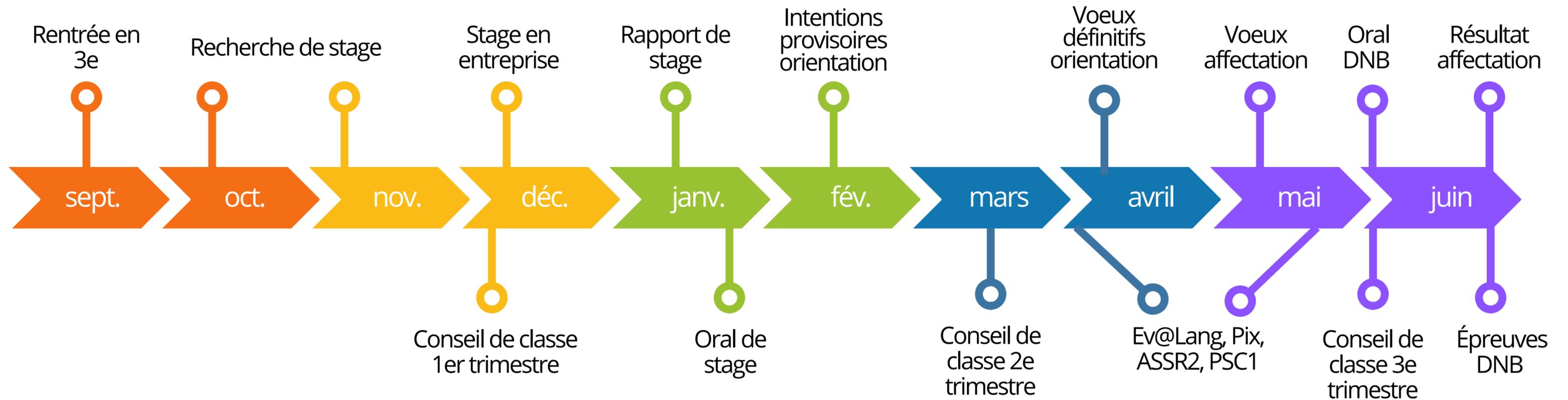
- **mois de mai** : saisie des voeux de lycées et de formations/options par les familles sur les Téléservices.
- **fin juin** : résultats de l'affectation sur les Téléservices.

⚠ **Différent de Parcoursup au lycée : un seul voeu sera retenu.**

CALENDRIER DE L'ANNÉE DE TROISIÈME



CALENDRIER DE L'ANNÉE DE TROISIÈME



CALENDRIER DE LA CAMPAGNE D'AFFECTION 2025

- **vendredi 4 avril 2025** : ouverture de la consultation des offres de formation pour la rentrée 2025 dans le service en ligne ;
- **lundi 5 mai au lundi 26 mai 2025** : saisie des demandes d'admission dans les formations souhaitées par les familles ;
- à partir du **vendredi 13 juin 2025** : organisation d'un pré-tour d'affectation
- **vendredi 27 juin 2025** : publication des résultats de l'affectation selon l'horaire fixé pour chaque académie et début des inscriptions en lycée.

Liens utiles

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257>

<https://eduscol.education.fr/810/res-sources-pour-accompagner-l-orientation>



L'orientation et l'affectation

classe de
3^e

En 3^e, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET



Le temps de la réflexion

OCT.
DÉC.

Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6^e dans le parcours Avenir.

Prenez part à un **entretien individuel d'orientation** qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.



Le temps du dialogue

JAN.
FÉV.

Connectez-vous au service en ligne Orientation ou renseignez la **fiche de dialogue** remise par le collège pour exprimer vos choix d'orientation : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

MARS

2^e conseil de classe qui formule des avis provisoires d'orientation.

EduConnect



Affelnet Lycée



Le temps du choix

MAI

Formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez. Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante. Pour faire vos demandes, connectez-vous au service en ligne ou renseignez les fiches transmises par votre établissement.

JUIN

3^e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.

FIN JUIN
DÉBUT
JUILLET

Vous pourrez consulter votre notification d'affectation sur le service en ligne ou l'obtenir auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.



L'affectation au lycée dans votre académie

Les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies dans l'application nationale Affelnet-lycée, outil d'aide à l'affectation.

Le recteur prend en compte



les vœux de la famille



le secteur géographique

Il peut aussi prendre en compte



les résultats scolaires



l'avis des chefs d'établissements d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.



En 3^e, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET



Le temps de la réflexion



Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6^e dans le parcours Avenir.

Prenez part à un **entretien individuel d'orientation** qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.

Le temps du dialogue



du dialogue



Connectez-vous au service en ligne Orientation ou renseignez la fiche de dialogue remise par le collège pour exprimer vos choix d'orientation : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.



2^e conseil de classe qui formule des avis provisoires d'orientation.



Le temps du choix



Le temps du choix



Formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez.

Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante.

Pour faire vos demandes, connectez-vous au service en ligne ou renseignez les fiches transmises par votre établissement.



3^e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.



Vous pourrez consulter votre notification d'affectation sur le service en ligne ou l'obtenir auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**



L'affectation au lycée dans votre académie

Les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies dans l'application nationale *Affelnet-lycée*, outil d'aide à l'affectation.

Le recteur prend en compte



les vœux de la famille



le secteur géographique

Il peut aussi prendre en compte



les résultats scolaires



l'avis des chefs d'établissements d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.





**Bona rientrata
à tutte è à tutti**